

MAI 2011

Inscription toujours possible à la conférence de l'EASPD « Être vieux ? Et alors ? Autonomie de vie pour les seniors handicapés » qui se tiendra les 30 juin et 1^{er} juillet 2011 à Linz

En étroite collaboration avec Caritas für Menschen mit Behinderungen Linz, l'EASPD réunira des personnalités importantes et des experts issus de toute l'Europe pour discuter de l'autonomie de vie et du soutien individualisé dans les services généraux aux personnes âgées handicapées le 30 juin et 1 juillet 2011 à Linz en Au-

triche. Nous serions très heureux de vous accueillir pour participer aux débats et partager avec vous des exemples de bonne pratique tirés de l'ensemble du continent. Le programme complet et le formulaire d'inscription sont disponibles à www.easpd-linz.com. Ou contacter Mlle Charlotte Boetti-

cher au bureau de l'EASPD—
charlotte.boetticher@easpd.eu



L'EASPD organise l'atelier sur le développement de projets à Linz

L'atelier consacré au développement de projets permet d'explorer de nouvelles idées de projet et d'instituer des partenariats internationaux visant à mettre en œuvre des idées innovantes de projet. L'après-midi sera consacré à la tenue d'une assemblée plénière au cours de laquelle les lignes budgétaires de la

CE seront expliquées, suivie d'une brève présentation de certaines idées de projet. Les intéressés pourront prendre directement contact avec le coordinateur par la suite. Après l'assemblée plénière, les participants se sépareront pour participer à un atelier de leur

choix. Les inscriptions pour l'atelier sur le développement de projets sont ouvertes. Vous pouvez vous inscrire en complétant le formulaire général d'inscription à la conférence : <http://www.easpd-linz.com/> ou contacter sonia.staskowiak@easpd.eu

Dans cette édition

- INSCRIPTION TOUJOURS POSSIBLE À LA CONFÉRENCE DE L'EASPD "ÊTRE VIEUX? ET ALORS? AUTONOMIE DE VIE POUR LES SENIORS HANDICAPÉS" QUI SE TIENDRA LES 30 JUIN ET 1ER JUILLET 2011 À LINZ
- L'EASPD ORGANISE L'ATELIER SUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS À LINZ
- MODERNISATION DES RÈGLES DE MARCHÉ PUBLIC DE L'UE
- 100ÈME RATIFICATION DE LA CONVENTION SUR LE HANDICAP
- ORGANISATION COMMUNE PAR L'EASPD ET LES PARTENAIRES DU PROJET IGOS D'UN SÉMINAIRE SUR LA MOBILITÉ INTRAPROFESSIONNELLE
- SÉMINAIRES DES PARTIES PRENANTES DU PROJET IMPACT EN EUROPE
- DISCUSSION DE LA CNUDPH PAR L'ACADÉMIE DE DROIT EUROPÉEN (ERA) À TRÈVES LES 23-24 MAI 2011

Modernisation des règles de marché public de l'UE



**EUROPEAN
COMMISSION**

L'EASPD a contribué à la consultation récemment organisée par la Commission européenne sur la modernisation des règles de marché public de l'UE.

Répondant à la consultation, l'EASPD a souligné l'existence de points de préoccupation pour les prestataires de services pour les personnes handicapées. Le premier concerne les aspects sociaux qu'il conviendrait d'intégrer dans tout marché public afin d'en faire un outil d'inclusion sociale grâce à des pratiques telles que l'emploi des personnes handicapées ou des conditions de travail saines pour le personnel. Le second point de préoccupation concerne le marché public des services sociaux à proprement parler qui devrait respecter les spécificités du secteur.

L'EASPD rappelle, par ailleurs, que si la législation de l'UE considère les services sociaux d'intérêt général comme des acteurs éco-

nomiques, leur objectif est de soutenir les personnes vulnérables et donc de contribuer à la cohésion sociale et territoriale et à l'inclusion sociale. C'est pour cette raison que nous avons souligné, dans notre réponse à la consultation, l'importance de disposer de règles permettant aux services de réaliser cet objectif.

Les principales recommandations que nous avons adressées à la Commission étaient les suivantes :

- reconnaître les spécificités des services sociaux et la nécessité de les soumettre à des règles discrètes compte tenu de la nécessité de ne pas traiter les personnes vulnérables comme des « marchandises » dont le soutien peut se négocier sur la place publique ; il y a lieu de modifier les règles actuelles de façon à permettre aux services de fonctionner au mieux

au profit des personnes qu'ils servent et des communautés locales dans lesquelles ils sont intégrés ;

- soutenir les propositions demandant la tenue de marchés réservés aux organisations sans but lucratif, l'abolition du critère du prix le moins élevé pour l'attribution des marchés de services sociaux et la prise en considération de critères tels que la qualité, la continuité de service, la capacité à fournir les services et les conditions de travail pour le personnel dans l'octroi des marchés de services ; promouvoir des alternatives aux marchés publics dans le secteur social en commençant par l'expérience historique dans chaque État membre.

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec Miriana Giraldi

(miriana.giraldi@easpd.eu) au bureau de l'EASPD.

100^e ratification de la convention sur le handicap

Le 10 mai 2011, la Colombie est le 100^e pays à avoir ratifié la convention des NU relative aux droits des personnes handicapées. Elle rejoint ainsi le rang des pays qui, avec le soutien de leur système juridique, sont désormais favorables à un accès plus large des citoyens handicapés à la participation active à la vie de leur communauté, y compris

au processus politique et aux services de santé et d'éducation. La convention symbolise un glissement de l'ancienne conception « médicale » du handicap vers une conception plus « sociale » et reconnaît que le « handicap » résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales

et environnementales qui font obstacle à leur participation effective à la société. Dans le monde, quelque 386 millions de personnes en âge de travailler sont handicapées, mais dans certains pays, le chômage parmi ces personnes représente pas moins de 80 %.



Organisation d'un concours journalistique par *The Guardian* sur « Les défis à relever par les filles handicapées »

« Quatre-vingts pour cent des personnes handicapées dans les pays en développement vivent en dessous du seuil de pauvreté ». C'est par cet argument frappant que le journal britannique *The Guardian* introduit le thème de son nouveau concours journalistique international annuel. L'objectif est de révéler le meilleur article dans la catégorie « Amateurs » et dans la catégorie « Professionnels » tournant sur l'un des 16 sujets plébiscités par un groupe d'une organisation non gouvernementale internationale établie au Royaume-Uni. Chaque année, le concours s'efforce de mettre l'accent sur des problèmes cruciaux et peu abordés qui se posent dans le monde en déve-

loppement. Le thème « Les défis à relever par les filles handicapées », promu par International Childcare Trust, a de multiples implications et facettes. En dehors de leur reconnaissance dans la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) et la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, les personnes handicapées et leur famille font souvent partie des abonnés absents de la politique des enfants poursuivie par les gouvernements. En raison de l'exclusion et de la marginalisation, les stigmates sociaux, l'abus sexuel et la pauvreté sont une triste réalité pour une majorité de filles dans les pays en développement. Les contributions sous

forme d'articles de 600 à 1000 mots sont attendues d'ici au 13 juin 2011. Les seize meilleures contributions (huit dans la catégorie « Amateurs » et huit dans la catégorie « Professionnels ») seront publiées sur le site web du journal *The Guardian*. Les lauréats se rendront dans un pays en développement où ils seront investis d'une nouvelle mission. Le nom des lauréats sera révélé au public le 16 novembre.

Pour en savoir plus sur le thème et le concours, cliquez [ici](#).



the
guardian

Organisation commune par l'EASPD et les partenaires du projet IGOS d'un séminaire sur la mobilité intraprofessionnelle

Le 5 mai 2011, l'EASPD a organisé un séminaire privé en coopération avec l'IGOS autour du thème suivant : « Un environnement de travail de qualité pour tous : partenariat sur le thème de la mobilité intraprofessionnelle ».

La mobilité intraprofessionnelle est en effet l'une des questions que la Commission européenne s'est engagée à traiter dans le cadre de la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées.

Le point de départ de la discussion était un document intitulé « Défis et menaces de la mobilité intra-

professionnelle pour les personnes handicapées » qui résume l'état des possibilités d'emploi et de la mobilité pour les personnes handicapées ainsi que les défis et menaces des systèmes de sécurité sociale dans chaque pays partenaire.

Les orateurs invités étaient M. Daniel Schmidt (Commission européenne, DG Justice, unité Intégration des personnes handicapées) et M. Egbert Holthius (Commission européenne, DG Emploi, affaires sociales et inclusion, Stratégie de la protection et de l'inclusion sociale).

Au cours du séminaire, le

concept, les entraves et les modèles de bonne pratique ont été identifiés et discutés avec les représentants de la Commission européenne.

La discussion portant sur la mobilité (par exemple, mobilité sur le marché public du travail, mobilité dans les ateliers protégés et transition des ateliers protégés vers le marché public du travail et vice versa) a fait ressortir d'importants problèmes qui seront étudiés de plus près dans les mois à venir.

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec Sabrina Ferraina à [sa-brina.ferraina@easpd.eu](mailto:sabrina.ferraina@easpd.eu).



Séminaires des parties prenantes du projet ImPaCT en

Le dernier séminaire que nous avons organisé dans le cadre du projet ImPaCT en Europe s'est concentré sur le thème de la formation du personnel. Il nous a permis de diffuser les premiers résultats de l'analyse des besoins de formation et de discuter d'importantes questions telles que les avantages de la formation, l'inclusion de modules consacrés aux technologies centrées sur la personne dans le programme de formation destiné au personnel soignant et les avantages de l'échange de meilleures pratiques entre les organisations à travers l'Europe. Un [rapport complet](#) est disponible sur le site web du projet. Votre

point de vue à ce sujet nous intéresse. Merci de bien vouloir nous en faire part dans la section [forum de l'utilisateur](#).

Organisé autour du thème « La technologie fonctionne ! », notre prochain séminaire se tiendra à Cardiff Bay, au Pays de Galles, au Royaume-Uni, le 22 juin 2010, et traitera de l'emploi. Il est essentiel pour les personnes de divers niveaux d'avoir un emploi. Un emploi augmente les revenus, l'autonomie et l'estime de soi. Or, de nombreuses personnes handicapées sont privées de cette chance à

cause des obstacles qui peuvent les empêcher de faire leur entrée sur le marché de l'emploi et d'y rester. L'utilisation des technologies centrées sur la personne permet aux personnes handicapées de réaliser leur plein potentiel au travail et accroît fortement les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées et les employeurs. De plus amples informations et un formulaire d'inscription sont également disponibles [sur notre site web](#).



Discussion de la CNUDPH par l'Académie de droit européen (ERA) à Trèves les 23-24 mai 2011

Les 23 et 24 mai 2011, l'Académie de droit européen, établie à Trèves, a organisé un séminaire thématique consacré à la législation de l'UE dans le domaine du handicap et à la convention des NU relative aux droits des personnes handicapées. Sponsorisée par le programme pour l'emploi et la solidarité sociale de l'UE (PROGRESS 2007-2013), la formation a permis de comprendre l'importance de la CNUDPH et de ses implications lorsqu'il s'agit de mettre ses principes en œuvre. Entrée en vigueur le 22 janvier 2011 dans l'Union européenne, la CNUDPH est considérée comme un instrument politique d'orientation pour la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées et plante le décor pour de l'évolution présente et future en ce qui concerne les droits des personnes

handicapées.

La CNUDPH est essentielle en ce sens qu'elle fixe et clarifie les obligations (existantes) et met à disposition un ensemble légal de normes sur les droits liés au handicap qui découle d'une triple approche : 1) l'introduction du modèle social du handicap, 2) la notion de « diversité » pour réaffirmer l'individualité des personnes handicapées en lieu et place du concept d'« incapacité » lié à leur état et 3) le concept des « droits » à prendre en considération et à débattre en lieu et place de celui des « besoins ».

Les orateurs ont souligné les principes sous-jacents de cet instrument des droits de l'homme et se sont étalés sur la possibilité d'utiliser la CNUDPH à l'échelle internationale ainsi qu'à l'échelon national, sur ses implications pratiques pour les

personnes handicapées en premier lieu et pour la société tout entière au sens plein du terme et sur la nécessité d'intégrer les questions du handicap afin de permettre l'inclusion et la participation des personnes concernées au niveau le plus large possible.

L'acceptation de la CNUDPH et de ses implications est l'étape qui doit succéder à sa ratification. Le rôle de la société civile, des fonctionnaires et des autorités consiste dès lors à promouvoir le déplacement du paradigme qui est encouragé par la convention et d'aider la société à mieux comprendre et appliquer cet outil.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Sabrina Ferraina (sabrina.ferraina@easpd.eu)

